

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.01.2021

N° DEL 2021.01.27/5

ENREGISTRÉ LE

Le mercredi 27 janvier 2021 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Arnaud MURGIA.

Thème: INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Etaient Présents:

Etaient représentés :

Objet: Représentation de la ville de Briançon au sein de l'Association « Élu.e.s contre les violences faites aux

femmes

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE- BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation:

Date:

21/01/2021

Affichage:

21/01/2021

Nombre de membres du conseil municipal

Absents excusés :

En exercice: 33

28

Nombre de

Présents:

Suffrages

Exprimés: 33 Christian JULLIEN, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Renaud PONS.

Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

JULLIEN Christian donne pouvoir à Yoann LAGIER;

DAZIN Florian donne pouvoir à Thomas SCHWARZ.

LASSERRE Brigitte donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE : CORDIER Sandrine donne pouvoir à Claire BARNÉOUD:

PONS Renaud donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE :

Rapporteur: Marie SOUBRANE

VU l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, rendu public le 25 novembre 2019;

VU les statuts de l'association « Élu.e.s contre les violences faites aux femmes » ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Briançon, de s'engager fermement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et de mobiliser les différents partenaires institutionnels, publics et associatifs du Briançonnais, aux fins d'opposer une action coordonnée et efficiente à ce fléau;

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir s'appuyer sur un réseau reconnu à l'échelle nationale, pour bénéficier des ressources facilitant la construction d'un plan d'action adapté au territoire et à ses leviers ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'engager une démarche active de lutte contre la violence faites aux femmes, et plus particulièrement, les violences intrafamiliales, accrue du fait des mesures d'isolement imposées par la crise sanitaire;
- D'inscrire son action dans un cadre partenarial, reposant sur :
 - Un hébergement sécurisé pour les femmes victimes et leurs enfants, avec un accompagnement adapté et le passage vers un logement pérenne,
 - Une culture de la protection judiciaire des femmes et enfants victimes,
 - Une offre de soin spécifique,
 - Un traitement adapté de la parentalité.
 - L'accès à l'autonomie financière, condition pour reprendre sa vie en main.
- D'adhérer à l'association «Élu.e.s contre les violences faites aux femmes» en contrepartie d'une adhésion de 300 €/an;
- De désigner Mme Annie ASTIER-CONVERSET aux fins d'y siéger en représentation du Conseil Municipal de la Ville de Briançon ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.01.27/5

PUBLIÉ LE

0 4 FEV. 2021

Le Maire

Arnaud MURGIA